



Forêt riveraine de basse altitude dominée par l'Aulne, le frêne oxyphylle et le Peuplier noir.

Directive Habitats : annexe I

92A0 – 5

Code Corine : 44.5 44.63

Aulnaie à Osmonde royale

Surface estimée sur le site :
12 ha

Position phytosociologique

■ Alliance :

Osmundo regalis-Alnion glutinosae

Répartition nationale

Maures, Esterel

Répartition sur le site

De Lavall jusque dans la Réserve de la Massane

Localisation de référence

Lavall



Caractéristiques de l'habitat

Ripisylve située au dessus de l'Aulnaie frênaie (décrite dans le 92A0_7), et qui atteint les 750 mètres d'altitude sur le site. Présente sur des roches siliceuses, elle occupe les vallons froids orientés au Nord.

Le niveau de l'eau varie fortement avec parfois des périodes d'assèchement. Le couvert arboré est souvent très lâche et dominé par l'Aulne glutineux. La strate arbustive héberge souvent des espèces de la forêt sclérophylle voisine. La strate herbacée, elle, est caractérisée par la présence de différentes fougères et particulièrement par des touffes importantes d'Osmonde royale.

Dynamique et confusion possible

L'activité de la rivière permet la régénération de ces espèces pionnières et post pionnières.

L'habitat n'est décrit dans les cahiers d'habitats que dans les Maures et Esterel. Localement, Franqueza décrit une formation assez similaire sur le Cap Creu qu'elle nomme l'*Osmundo lauretum*.

Non décrite en Languedoc-Roussillon, son interprétation est délicate et pourrait aussi appartenir au 91^{E0} (*Fraxino excelsior-Alnion glutinosae* - Julve 1993) avec cette présence du Frêne commun particulièrement dans sa partie haute.

Espèces diagnostiques

	dom	ab	ind
<i>Alnus glutinosa</i> Aulne glutineux	•		•
<i>Fraxinus angustifolia</i> Frêne oxyphylle	•		•
<i>Populus nigra</i> Peuplier noir	•		•
<i>Osmonda regalis</i> Osmonde royale		•	
<i>Carex remota</i> Laiche à épis espacés		•	
<i>Rubus</i> Ronce		•	
<i>Equisetum arvense</i> Prêle des champs		•	
<i>Salix purpurea</i> Saule pourpre		•	

Etat de conservation sur le site

Bon état

Critères d'appréciation :

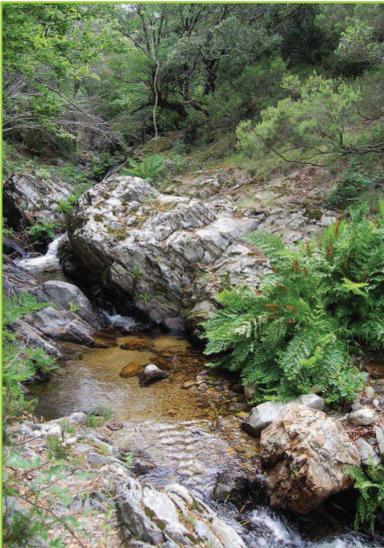
Toute modification du cours d'eau ou de ses berges (enrochement, barrage...) donne une note de B à C.

L'intégrité du couvert arboré, la présence des espèces caractéristiques conduisent à une note de structure bonne (A).

La présence importante d'espèces envahissantes (ex. la canne du midi) donne une note de structure de B.

Etudes à développer

- Description de l'association phytosociologique locale,
- Surveillance des dépérissements des aulnes pour anticiper l'arrivée éventuelle du *Phytophthora alni*,
- Surveillance des espèces envahissantes.

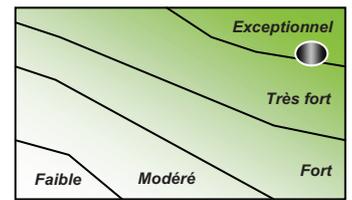


Bibliographie

- Collectif, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 1, Habitats forestiers
- Franqueza y Codinach, 1995 - El paisaje vegetal de la península del cabo de Creus, Barcelona, Instituto de Estudios Catalanes
- Braun-Blanquet J. et al., 1952 – Les groupements végétaux de la France méditerranéenne
- Collectif, 2004. Prodrome des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p. (Patrimoines naturels, 61)
- Directive 92/43/CEE du conseil du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- DIREN Languedoc-Roussillon, 2008. Liste d'espèces déterminantes des ZNIEFF du Languedoc-Roussillon.
- CNRS. Paul Lechevalier. Paris. Bissardon M., Guibal L. & Rameau J-C., 1997. Corine biotopes, types d'habitats français, ENGREF-ATEN, 175 p. dernières mise à jour : 4 avril 2005

Hiérarchisation patrimoniale

Enjeu exceptionnel



Espèces rares ou protégées

Osmonde royale (remarquable ZNIEFF), Cordulie à corps fin (annexe II Directive « Habitats »), Emyde lépreuse (annexe II Directive « Habitats ») quand le couvert est assez lâche, Barbeau méridional (annexe II Directive « Habitats »), chiroptères.

Intérêts socio-économiques

- Permet le maintien des berges
- Diminue la vitesse du courant pendant les grandes crues

Menaces existantes ou potentielles

Ce milieu est fragile et souvent dégradé au niveau local et national, il subit souvent :

- Une modification hydrique en amont,
- Une destruction du lit ou de ses berges (enrochement, passage de routes...)
- L'utilisation de produits phytocides sur les berges et à proximité

Mesures de gestion favorables

- Eviter les aménagements et les travaux dans la ripisylve,
- Sensibiliser les acteurs à la grande valeur fonctionnelle et patrimoniale des ripisylves,
- Procéder à la suppression des espèces envahissantes lorsqu'elles sont encore très peu présentes,
- Encourager les contrôles réglementaires sur les phytocides.